



DECISION N° 54-2022

Portant validation du devis de la société Inmax Store pour l'acquisition d'un serveur de sauvegarde

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société Inmac Store en date du 12/04/2022 pour l'acquisition d'un serveur de sauvegardes.

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société Inmac Store est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE :

De valider le devis de la Inmac Store France l'acquisition d'un serveur de sauvegardes d'un montant de 5788.62 € HT.

De valider le paiement à livraison des matériels comme présenté sur le devis